



Bureau de normalisation
du Québec

BNQ 0605-300/2019 R1

Produits de pépinières et de gazon

NORME

BNQ 0605-300/2019 R1

Produits de pépinières et de gazon



Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation qui fait partie du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Le BNQ a été créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

Le Bureau de normalisation du Québec consacre d'abord ses activités à la production de normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés; il s'occupe également de la certification des produits, des processus et des services à partir des normes qu'il a élaborées, en apposant, lorsqu'il y a lieu de le faire, sa propre marque de conformité. Enfin, le BNQ offre un service d'information, en ce qui a trait aux normes tant québécoises que nationales et internationales, aux industriels désireux de se conformer aux normes dans l'optique de la fabrication et de l'exportation de produits divers et de la prestation de services.

DEUXIÈME ÉDITION — 2019-10-15

Cette nouvelle édition remplace celle du 21 septembre 2001.

L'examen systématique qui permettra de déterminer si le présent document doit être modifié, révisé, reconduit ou archivé sera commencé au plus tard à la fin d'octobre 2029.

Ce document est seulement une réimpression (nouveau tirage).

ICS : 65.020.20

ISBN 978-2-551-26484-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-551-26485-8 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2019

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7

[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

Le contenu du présent document est le résultat de milliers d'heures de travail fournies de façon bénévole par de nombreux experts du milieu. Nous vous remercions d'en tenir compte et de contribuer par votre achat à l'évolution du présent document au cours des années à venir.

© BNQ, 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Le présent document a été élaboré comme document de référence à des fins d'utilisation volontaire. C'est la responsabilité des utilisateurs de vérifier si des lois ou des règlements rendent obligatoire l'utilisation du présent document ou si des règles dans l'industrie ou des conditions du marché l'exigent, par exemple, des règlements techniques, des plans d'inspection émanant d'autorités réglementaires, des programmes de certification. C'est aussi la responsabilité des utilisateurs de tenir compte des limites et des restrictions formulées notamment dans l'objet et dans le domaine d'application et de juger de la pertinence du présent document pour l'usage qu'ils veulent en faire

EXIGENCES CONCERNANT LE MARQUAGE ET L'ÉTIQUETAGE

Il est possible que le présent document contienne des exigences concernant le marquage ou l'étiquetage, ou les deux. Dans cette éventualité, en plus de se conformer à ces exigences, les fournisseurs de produits ont la responsabilité de respecter les lois et les règlements nationaux, provinciaux ou territoriaux sur les langues en vigueur là où les produits sont distribués.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré conformément aux exigences et lignes directrices du Conseil canadien des normes (CCN) pour les organismes d'élaboration de normes. Sa publication a été approuvée par un comité de normalisation formé des membres suivants :

Fournisseurs

BARIL, Nicolas	Pépinière Auclair et frères
DARVEAU, Marie-Claude	Groupe Richer
ÉTHIER, Gilles	Association des producteurs de gazon du Québec (APGQ)
GOSSELIN, André	Aiglon Indigo
RONDEAU, Audrey	Pépinière Vert Forêt

Intérêt général

BOULET, Guy	Québec Vert
COUILLARD-DESPRÉS, Gilles	École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH)
GRÉGOIRE, Guillaume	Université Laval
HANNA, Meagan	Société internationale de l'arboriculture — Québec (SIAQ)
LÉGARÉ, Marc	Institut québécois de développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)

Utilisateurs

GAUDET, Martin	Ville de Montréal
LABRIE, Geneviève	Ministère des Transports
RACINE, Yvon	Association des surintendants de golf du Québec

TELLIER, Julie

Association des responsables d'espaces verts du Québec (AREVQ)

Coordination

LAFONTAINE, Jonathan (normalisateur)

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Révision linguistique

GILES, Éveline (révisseuse linguistique)

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

La collaboration ou la participation des personnes suivantes est également à souligner :

ANGERS, Dominic

Québec Vert

AUCLAIR, Marc

Pépinière Luc B. Auclair

BEAUSOLEIL, Lynda

Québec Vert

BOUCHER, Isabelle

Pépinière Boucher

CORDEAU, Sébastien

Printemps Vivace

COULOMBE, Christina

Aquaplantes Environnement

DUPRAS, Isabelle

Aiglon Indigo

ÉTHIER, Éline

Plani Gester

FAFARD, Patrick

Institut de technologie agroalimentaire —
Campus de Saint-Hyacinthe

GOSSELIN, Serge

Aquaplantes Environnement

LAGANIÈRE, Marc

Pelouses Boulet et Québec Multiplants

LANGLAIS, Mélanie

Association des services en horticulture
ornementale du Québec (ASHOQ)

MARTINEAU, Caroline

Institut québécois du développement de
l'horticulture ornementale (IQDHO)

OUELLET, Frédéric

Pépinière Soleil

ST-PIERRE, Josée

Plant Select

Ce projet a été réalisé grâce à une aide financière du Programme de développement sectoriel issu de l'accord du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 conclu entre, d'une part, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et, d'autre part, Agriculture et Agroalimentaire Canada.

L'élaboration de la présente norme a également été rendue possible grâce au soutien financier de Québec Vert et des organismes suivants : Association des producteurs de gazon du Québec (APGQ), Association québécoise des producteurs en pépinières (AQPP), Société internationale d'arboriculture — Québec (SIAQ) et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

La collaboration des experts de l'industrie horticole est également à souligner, de même que celle de l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO) pour la coordination des travaux des sous-comités.

SOMMAIRE DES SECTIONS

SECTION I	: DÉFINITIONS	1
SECTION II	: VÉGÉTAUX DE PÉPINIÈRES — SPÉCIFICATIONS	9
SECTION III	: JEUNES VÉGÉTAUX DE PÉPINIÈRES — SPÉCIFICATIONS	19
SECTION IV	: ARBRES À FEUILLES CADUQUES — SPÉCIFICATIONS	25
SECTION V	: CONIFÈRES — SPÉCIFICATIONS	39
SECTION VI	: ARBRES FRUITIERS — SPÉCIFICATIONS	53
SECTION VII	: VÉGÉTAUX À PETITS FRUITS — SPÉCIFICATIONS	59
SECTION VIII	: ARBUSTES À FEUILLES CADUQUES ET À FEUILLES PERSISTANTES — SPÉCIFICATIONS	65
SECTION IX	: ROSIERS GREFFÉS — SPÉCIFICATIONS	75
SECTION X	: VÉGÉTAUX VIVACES — SPÉCIFICATIONS	79
SECTION XI	: VÉGÉTAUX INDIGÈNES — SPÉCIFICATIONS	87
SECTION XII	: GAZON EN PLAQUES — SPÉCIFICATIONS	91

SOMMAIRE

SECTION I : DÉFINITIONS	1
I-1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
I-2 DÉFINITIONS	1
ANNEXE I-A — RÉFÉRENCE INFORMATIVE	8
SECTION II : VÉGÉTAUX DE PÉPINIÈRES — SPÉCIFICATIONS	9
II-1 OBJET	9
II-2 DOMAINE D'APPLICATION	9
II-3 IDENTIFICATION ET CARACTÉRISTIQUES	9
II-3.1 CLASSES DE CONTENANT	9
II-3.2 EXIGENCES GÉNÉRALES	9
II-3.3 QUALITÉ DES VÉGÉTAUX	10
II-3.4 DIMENSIONS DES VÉGÉTAUX	10
II-4 CULTURE DE VÉGÉTAUX	10
II-4.1 VÉGÉTAUX CULTIVÉS EN CONTENANTS	10
II-4.2 VÉGÉTAUX EMPOTÉS ET MOTTES FABRIQUÉES	11
II-4.3 VÉGÉTAUX EN MOTTE	11
II-4.4 VÉGÉTAUX EN MOTTE DANS UN POT DE TEXTILE DANS LE SOL	11
II-4.5 VÉGÉTAUX À RACINES NUES	11
II-5 VÉGÉTAUX NON CULTIVÉS EN PÉPINIÈRES	12
II-5.1 SAUVAGEONS	12
II-5.2 PLANTATION	12
II-6 VÉGÉTAUX TAILLÉS OU ENTRAINÉS	12
II-7 COMMANDE DES VÉGÉTAUX	12
II-8 CONDITIONS POUR LE MAINTIEN DE LA VIABILITÉ DES VÉGÉTAUX	13
ANNEXE II-A — VOLUME DES CONTENANTS POUR CHAQUE CLASSE	14
TABLEAU II-A.1 — VOLUME DES CONTENANTS	14
ANNEXE II-B — CODES DE PRÉSENTATION DES VÉGÉTAUX	15
TABLEAU II-B.1 — CODES DE PRÉSENTATION	15

TABLEAU IV-B.1 — SPÉCIFICATIONS	32
TABLEAU IV-B.2 — DIAMÈTRE ET CLASSE DE CONTENANT	33
ANNEXE IV-C — ARBRES À MOYEN DÉVELOPPEMENT — MESURES ET SPÉCIFICATIONS	34
TABLEAU IV-C.1 — SPÉCIFICATIONS	34
TABLEAU IV-C.2 — DIAMÈTRE ET CLASSE DE CONTENANT	35
ANNEXE IV-D — ARBRES À GRAND DÉVELOPPEMENT — MESURES ET SPÉCIFICATIONS	36
TABLEAU IV-D.1 — SPÉCIFICATIONS	36
TABLEAU IV-D.2 — DIAMÈTRE ET CLASSE DE CONTENANT	37
SECTION V : CONIFÈRES — SPÉCIFICATIONS	39
V-1 OBJET	39
V-2 DOMAINE D'APPLICATION	39
V-3 FORME ET DÉVELOPPEMENT DE CONIFÈRES	39
V-3.1 REGROUPEMENTS	39
V-3.2 CONIFÈRES À PETIT DÉVELOPPEMENT	39
V-3.3 CONIFÈRES À MOYEN DÉVELOPPEMENT	40
V-3.4 CONIFÈRES À GRAND DÉVELOPPEMENT	40
V-3.5 THUYAS À HAIE CULTIVÉS EN CHAMP	40
V-4 EXIGENCES PARTICULIÈRES	40
V-4.1 ASPECT	40
V-4.2 DIMENSIONS	41
V-5 TYPES DE TAILLE	41
V-5.1 GÉNÉRALITÉS	41
V-5.2 CONIFÈRES NATURELS	41
V-5.3 CONIFÈRES SEMI-TAILLÉS OU LÉGÈREMENT TAILLÉS	41
V-5.4 CONIFÈRES TAILLÉS	41
TABLEAU V-1 — DIMENSIONS MINIMALES DES CONIFÈRES	42
TABLEAU V-2 — DIMENSIONS MINIMALES DES THUYAS À HAIE CULTIVÉS EN CHAMP	43
FIGURE V-1 — HAUTEUR D'UN CONIFÈRE DE PORT ÉRIGÉ	44
FIGURE V-2 — MESURE DES CONIFÈRES	45
ANNEXE V-A — CONIFÈRES À PETIT DÉVELOPPEMENT	46
TABLEAU V-A.1 — SPÉCIFICATIONS	46
TABLEAU V-A.2 — DIAMÈTRE ET CLASSE DE CONTENANT	47
ANNEXE V-B — CONIFÈRES À MOYEN DÉVELOPPEMENT	48

TABLEAU V-B.1 — SPÉCIFICATIONS	48
TABLEAU V-B.2 — DIAMÈTRE ET CLASSE DE CONTENANT	49
ANNEXE V-C — CONIFÈRES À GRAND DÉVELOPPEMENT	50
TABLEAU V-C.1 — SPÉCIFICATIONS	50
TABLEAU V-C.2 — DIAMÈTRE ET CLASSE DE CONTENANT	51
SECTION VI : ARBRES FRUITIERS — SPÉCIFICATIONS	53
VI-1 OBJET	53
VI-2 DOMAINE D'APPLICATION	53
VI-3 EXIGENCES GÉNÉRALES	53
VI-3.1 ARBRES FRUITIERS	53
VI-3.2 PORTE-GREFFES DES ARBRES FRUITIERS	54
VI-4 PRÉSENTATION	55
TABLEAU VI-1 — DIMENSIONS MINIMALES DES ARBRES FRUITIERS	56
ANNEXE VI-A — BIBLIOGRAPHIE	57
SECTION VII : VÉGÉTAUX À PETITS FRUITS — SPÉCIFICATIONS	59
VII-1 OBJET	59
VII-2 DOMAINE D'APPLICATION	59
VII-3 EXIGENCES GÉNÉRALES	59
VII-3.1 GÉNÉRALITÉS	59
VII-3.2 BLEUETIERS	60
VII-3.3 FRAISIERS	60
VII-3.4 FRAMBOISIERS ET MURIERS (RONCES)	60
VII-3.5 VIGNES À RAISINS ET VÉGÉTAUX GRIMPANTS FRUITIERS	60
TABLEAU VII-1 — NOMBRE DE FRAISIERS EN FONCTION DU CONTENANT	61
TABLEAU VII-2 — CALIBRE, HAUTEUR ET NOMBRE MINIMAL DE TIGES DE FRAMBOISIER OU DE MURIER EN FONCTION DE LEUR PRÉSENTATION OU DE LEUR CONTENANT	62
FIGURE VII-1 — EXIGENCES DE QUALITÉ DES FRAISIERS	63
SECTION VIII : ARBUSTES À FEUILLES CADUQUES ET À FEUILLES PERSISTANTES — SPÉCIFICATIONS	65
VIII-1 OBJET	65
VIII-2 DOMAINE D'APPLICATION	65
VIII-3 DÉVELOPPEMENT DES ARBUSTES	65
VIII-4 EXIGENCES PARTICULIÈRES	66
VIII-4.1 GÉNÉRALITÉS	66

VIII-4.2	ARBUSTES À PETIT DÉVELOPPEMENT ET COUVRE-SOLS	66
VIII-4.3	ARBUSTES À MOYEN ET GRAND DÉVELOPPEMENT	66
VIII-5	VÉGÉTAUX GRIMPANTS LIGNEUX	67
FIGURE VIII-1	MÉTHODE DE MESURE DE LA HAUTEUR OU DE LA LARGEUR DES ARBUSTES À FEUILLES CADUQUES ET À FEUILLES PERSISTANTES	68
ANNEXE VIII-A	ARBUSTES À PETIT DÉVELOPPEMENT ET COUVRE-SOLS	69
TABLEAU VIII-A.1	SPÉCIFICATIONS	69
TABLEAU VIII-A.2	DIAMÈTRE ET CLASSE DE CONTENANT	70
ANNEXE VIII-B	ARBUSTES À MOYEN ET À GRAND DÉVELOPPEMENT	71
TABLEAU VIII-B.1	SPÉCIFICATIONS	71
TABLEAU VIII-B.2	DIAMÈTRE ET CLASSE DE CONTENANT	72
ANNEXE VIII-C	RÉFÉRENCE INFORMATIVE	73
SECTION IX	ROSIERS GREFFÉS — SPÉCIFICATIONS	75
IX-1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	75
IX-2	CLASSIFICATION	75
IX-3	EXIGENCES GÉNÉRALES	75
IX-3.1	ASPECT	75
IX-3.2	DIMENSIONS	76
TABLEAU IX-1	SPÉCIFICATIONS MINIMALES DES ROSIERS GREFFÉS	77
FIGURE IX-1	HAUTEUR DES ROSIERS GREFFÉS-TIGES	78
SECTION X	VÉGÉTAUX VIVACES — SPÉCIFICATIONS	79
X-1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	79
X-2	RÉFÉRENCE NORMATIVE	79
X-3	CRITÈRES DE CLASSIFICATION	79
X-4	EXIGENCES GÉNÉRALES	80
X-4.1	VÉGÉTAUX EN CONTENANTS	80
X-4.2	VÉGÉTAUX EN MULTICELLULES	81
X-5	LIVRAISON DES VÉGÉTAUX ET ÉTIQUETAGE	82
TABLEAU X-1	EXIGENCES DE COMMERCIALISATION DES VÉGÉTAUX AQUATIQUES ET DES VÉGÉTAUX DE MILIEUX HUMIDES	83
ANNEXE X-A	BIBLIOGRAPHIE	86
SECTION XI	VÉGÉTAUX INDIGÈNES — SPÉCIFICATIONS	87

INTRODUCTION	87
XI-1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	87
XI-2 GÉNÉRALITÉS	87
XI-2.1 PRODUCTION ET RÉCOLTE	87
XI-2.2 CONTENANTS DE CULTURE	88
XI-2.3 EXIGENCES RELATIVES AUX VÉGÉTAUX HERBACÉS	88
ANNEXE XI-A — RÉFÉRENCE INFORMATIVE	89
ANNEXE XI-B — BIBLIOGRAPHIE	90
SECTION XII : GAZON EN PLAQUES — SPÉCIFICATIONS	91
XII-1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	91
XII-2 NOMENCLATURE	91
XII-3 TYPES DE GAZON EN PLAQUES	92
XII-4 EXIGENCES GÉNÉRALES	92
XII-5 EXIGENCES PARTICULIÈRES	92
XII-5.1 ADVENTICES	92
XII-5.2 INSECTES ET MALADIES	93
XII-5.3 DENSITÉ	93
XII-5.4 HAUTEUR DE TONTE	93
XII-5.5 ÉPAISSEUR DES PLAQUES	93
XII-6 LIVRAISON	93
ANNEXE XII-A — EXEMPLES D'UTILISATION DES DIFFÉRENTS TYPES DE GAZON EN PLAQUES	94
TABLEAU XII-A.1 — UTILISATION DES DIFFÉRENTS TYPES DE GAZON EN PLAQUES	94
ANNEXE XII-B — RÉFÉRENCE INFORMATIVE	95

PRODUITS DE PÉPINIÈRES ET DE GAZON — SECTION I : DÉFINITIONS

I-1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente section a pour objet de définir les termes utilisés dans les autres sections du présent document.

I-2 DÉFINITIONS

Pour les besoins du présent document, les termes suivants sont ainsi définis :

adventice, adj. Se dit d'un végétal étranger à une culture et qui n'a pas été intentionnellement propagé.

NOTE — Dans le sens courant en horticulture, les végétaux adventices sont tous des mauvaises herbes.

adventice, n. f. (syn. : mauvaise herbe, n. f.) Végétal (vivace, annuel ou bisannuel) croissant dans un endroit où sa présence est non prévue et, la plupart du temps, non désirée.

aouter, v. Pour un végétal, s'acclimater au froid hivernal selon un processus correspondant au moment d'arrêt de la croissance des nouvelles pousses de l'année et à une accumulation des réserves pour l'hiver.

appel-sève, n. m. inv. (syn. : tire-sève, n. m. inv.) Branche, rameau ou bourgeon conservé à proximité d'une coupe pour orienter la croissance future, maintenir la circulation de la sève, favoriser la cicatrisation et limiter le développement des gourmands.

arbre, n. m. Végétal ligneux possédant habituellement un tronc unique plus ou moins densément ramifié selon l'espèce.

arbre à feuilles caduques, n. m. Arbre qui perd toutes ses feuilles selon un cycle génétiquement défini qui est influencé par des facteurs climatiques (généralement pendant la saison froide en zone tempérée), par opposition à un conifère.

arbuste, n. m. Végétal ligneux, généralement plus petit qu'un arbre et se ramifiant habituellement à partir ou près du sol.